



DECISION N° 2022/59

OBJET : Tarif au du cimetière communal à compter du 1^{er} janvier 2023

Le Maire de la Ville d'OYE-PLAGE,

- Vu la décision N°2021/44 du 16 novembre 2021, fixant les tarifs du cimetière communal au 1^{er} janvier 2022,
- Vu la délégation du Conseil Municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération du 23 Mai 2020, en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
- Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs du cimetière communal applicables au 1^{er} janvier 2023,

ARTICLE 1^{er} :

De fixer les tarifs du cimetière communal à partir du 1^{er} janvier 2022 suivant le tableau ci-dessous :

	2022	2023
CIMETIERE		
Concession décennale	Néant	Néant
Concession trentenaire (3m ²)	200,00 €	200,00 €
Concession cinquantaenaire (3m ²)	350,00 €	350,00 €
Renouvellement plus de 15 ans	100,00 €	100,00 €
COLUMBARIUM		
Location Case pour 10 ans	270,00 €	270,00 €
Location Case pour 30 ans	450,00 €	450,00 €
Concession de caveaux à urnes décennale	50,00 € du m ²	50,00 € du m ²
Concession de caveaux à urnes trentenaire	120,00 € du m ²	120,00 € du m ²
Plaque de granit	150,00 €	157,00 €
Plaque au Jardin du Souvenir	30,00 €	30,00 €
PRESTATIONS		
Exhumation avec ré-inhumation de caveau à caveau	55,00 €	55,00 €
Pose de scellés, bracelets ou thanatopraxie	20,00 €	20,00 €
CAVEAU D'ATTENTE		
Utilisation journalière (carence de 8 jours)	5,20 €	5,20 €

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le

SLO

ID : 062-216206458-20221121-DEC_2022_59-AR

ARTICLE 2:

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame le Receveur de la Trésorerie d'AUDRUICQ sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise en sous-préfecture de CALAIS.

Fait à OYE-PLAGE, le 21 novembre 2022

Olivier MAJEWICZ



Maire d'OYE-PLAGE

